

44 T.T.

11-1-32

TERRITOIRE

RUANDA URUNDI

SERVICE TRIBUNAL TERRITORIAL

N° 430 /T.T.

Kigali le 5 janvier 1932

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du 19

ANNEXE

OBJET :

Affaire 999
(Ruhengeri 940).

Copie à Monsieur l'Officier du Ministère Public
de RUHENGHERI.

Le Chef du Parquet du Ruanda
O. Courbeau

Monsieur l'Officier du Ministère public,

Par ma lettre 286/T.T. du 20 novembre écoulé,
je vous ai transmis le dossier de l'affaire émarginée.

En raison de la session que tiendra le Tribu-
nal territorial du Ruanda à Ruhengeri le 15 février prochain et
jours suivants, je modifie dans le sens qui va vous être indi-
qué les instructions de ma lettre 286/T.T. précitée.

Ruhengeri



6551

X

X X

Si, à la date du 25 courant, les cinq prévenus
n'ont pu être arrêtés, vous voudrez bien les citer à comparaître
le quinze février 1932 à 8 heures du matin devant le Tribunal
Territorial du Ruanda séant à Ruhengeri (bureau administratif)
Les instructions concernant la signification de ces assigna-
tions vous sont données par ma lettre 432/T.T. en date de ce
jour.

Les originaux des assignations devront être
adressées à Monsieur l'Officier du Ministère Public de RUHEN-
GERI et lui parvenir avant le 14 février.

Quant au dossier lui-même, vous voudrez bien le
transmettre le plus tôt possible à votre collègue prénommé, afin
qu'il soit à même de faire en temps opportun les convocations
de plaignants et témoins.

X

X X

Monsieur l'Officier du Ministère Public
BIUMBA.

Que si les recherches entreprises vous permettent de retrouver les prévenus en cause ou certains d'entre eux, vous voudrez bien, après les avoir éventuellement placés sous mandat d'arrêt provisoire, les diriger, non pas sur Kigali ainsi qu'il fut précédemment, mais sur RUHENGURI.

Le Chef du Parquet du Ruanda
sep O. Coubeau,